

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PREMIUM PSO CYAN 118797/8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

La production de produits imprimés par impression offset

Utilisations déconseillées

Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Epple Druckfarben AG
Gutenbergstrasse 5
D-86356 Neusaess
No. de téléphone +49 821/4603-0 (8:00 - 17:00)
No. Fax +49 821/4603-200
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la info@epple-druckfarben.de
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Epple Druckfarben AG: +49 821/4603-0 (8:00 - 17:00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient 2-tert-Butylhydroquinone, Cobalt (2-éthylhexanoate), Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

2-tert-Butylhydroquinone

No. CAS 1948-33-0

No. EINECS 217-752-2

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Numéro d'enregistrement	01-2119947988-11		
Concentration	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Acute Tox. 4	H302		
Skin Irrit. 2	H315		
Skin Sens. 1	H317		
Eye Irrit. 2	H319		
Aquatic Acute 1	H400		

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

No. CAS	15956-58-8		
No. EINECS	240-085-3		
Numéro d'enregistrement	01-2119979087-23		
Concentration	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Repr. 2	H361d		
STOT RE 2	H373		
Eye Irrit. 2	H319		
Aquatic Chronic 2	H411		

Cobalt (2-éthylhexanoate)

No. CAS	136-52-7		
No. EINECS	205-250-6		
Numéro d'enregistrement	01-2119524678-29		
Concentration	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Repr. 2	H361f		
Skin Sens. 1	H317		
Eye Irrit. 2	H319		
Aquatic Acute 1	H400		
Aquatic Chronic 3	H412		

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC, Dioxyde de carbone, Sable, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est difficilement inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La production de produits imprimés par impression offset

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****2-tert-Butylhydroquinone**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7,9	mg/m ³
Source	REACH registration dossier	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,5	mg/kg/d
Source	REACH registration dossier	

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,00414	mg/kg/d
Source	REACH registration dossier	

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**2-tert-Butylhydroquinone**

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	3,41	µg/l
Source	REACH registration dossier	

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,03	mg/l
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Type	Eau douce	
Concentration	0,6	µg/l
Source	REACH registration dossier	

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>= 0,2	mm
Temps de pénétration	>= 30	min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	pâteux
Couleur	variable, selon la coloration
Odeur	faible odeur spécifique au produit
État de la matière	Liquide, très visqueux
valeur pH	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	Non applicable
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	0,9 à 1,1 g/cm ³
Viscosité	
Remarque	non déterminé
Temps d'écoulement	

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Remarque Non applicable

propriétés explosives

évaluation non

9.2. Autres informations**COV**

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

COV (CE)

0 % 0 g/l

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des salissures.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-tert-Butylhydroquinone**

Espèces

Rat (mâle / femelle)

DL 50

951 à 1131 mg/kg

méthode

OCDE 401

Source

REACH registration dossier

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces

rat (femelle)

DL 50

3129 mg/kg

méthode

OECD 425

Source

REACH registration dossier

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

2-tert-Butylhydroquinone

Espèces	cobaye	
DL 50	> 1000	mg/kg
méthode	OCDE 402	
Source	REACH registration dossier	

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	> 2000	mg/kg
Durée d'exposition	24 h	
méthode	OCDE 402	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL 50	> 2000	mg/kg
Durée d'exposition	24 h	
méthode	OCDE 402	
Source	REACH registration dossier	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
----------	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.
----------	--

Sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Sensibilisation (Composants)**2-tert-Butylhydroquinone**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	Être humain
évaluation	faiblement sensibilisant
Source	REACH registration dossier

Manganese bis(2-ethylhexanoate)

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OCDE 406
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
Source	REACH registration dossier

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Voie d'exposition	dermale
Espèces	souris
évaluation	sensibilisant
méthode	OCDE 406
Source	REACH registration dossier

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**2-tert-Butylhydroquinone**

Voie d'exposition orale
 Espèces Rat (mâle / femelle)
 Dose 250 mg/kg/d
 Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
 Source REACH registration dossier

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique. Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)**2-tert-Butylhydroquinone**

Espèces silure tachée
 CL 50 0,37 mg/l
 Durée d'exposition 48 h
 Source REACH registration dossier

Manganese bis(2-éthylhexanoate)

Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
 CL 50 180 mg/l
 Durée d'exposition 96 h
 méthode OCDE 203
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)
 CL 50 > 302
 Durée d'exposition 48 h
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source REACH registration dossier

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Manganese bis(2-éthylhexanoate)**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	85,4	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	61,6	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	ASTM 2002	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Toxicité pour les algues (Composants)**Manganese bis(2-éthylhexanoate)**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	500	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Espèces	Chlorella pyrenoidosa	
CE50	98	µg/l
Durée d'exposition	24	h
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Manganese bis(2-éthylhexanoate)**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE50	112,1	mg/l
Durée d'exposition	17	h
méthode	DIN 38412, partie 8	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)**Manganese bis(2-éthylhexanoate)**

Valeur	83	%
Durée de l'essai	20	d
évaluation	facilement dégradable	
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, C.5	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	
Source	REACH registration dossier	

Cobalt (2-éthylhexanoate)

Valeur	83	%
Durée de l'essai	20	d

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

évaluation
méthode
Remarque
Source

facilement dégradable
Règlement (CE) 440/2008, Annexe, C.5
L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
REACH registration dossier

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

N'est disponible

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Consulter le fabricant pour le recyclage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Non applicable

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 5, 6, 7, 8 et 13 .

références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement (UE) no 453/2010 et par le règlement (UE) no 2015/830.

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement (CE) no 790/2009, règlement (UE) no 286/2011, règlement (UE) no 618/2012, règlement (UE) no 487/2013, règlement (UE) no 758/2013, règlement (UE) no 944/2013, règlement (UE) no 605/2014, règlement (UE) no 2015/1221, règlement (UE) no 2016/918 et par le règlement (UE) no 2016/1179.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Nom commercial : PREMIUM PSO CYAN 118797/8

N° d'article: 0118797081

Version : 1 / FR

Date de révision: 30.11.2016

remplace la version : - / FR

Date d'impression: 27.03.2017

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : **

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.